

BAREME DES REDEVANCES

Conformément aux articles 61 et 63 de l'Arrêté royal du 23 mars 1998 [MB 30.04.1998] et à l'article 74 ter §§ 1 et 3 de l'Arrêté royal du 4 mai 2007 [MB 10.05.2007].

À percevoir par les entreprises agréées pour les centres d'examens, en vigueur à partir du 01 janvier 2023

	TVA 21% comprise
1° EXAMEN THÉORIQUE PERMIS DE CONDUIRE cat. AM, A, B et G	15,00 €
Complément de redevance pour un examen théorique avec interprète cat. AM, A, B et G	50,00 €
2° EXAMEN THÉORIQUE PERMIS DE CONDUIRE cat. C et D	21,00 €
Complément de redevance pour un examen théorique en séance spéciale	107,00 €
3° EXAMEN THÉORIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1, C, C1+E, C+E, D1, D, D1+E, D+E	
Questions à choix multiples	73,00 €
Études de cas	61,00 €
Épreuve orale	127,00 €
Complément de redevance pour un examen théorique en séance spéciale	107,00 €
4° TEST DE PERCEPTION DES RISQUES cat. B	15,00 €
5° TEST SUR LES CAPACITÉS TECHNIQUES DE CONDUITE cat. B	60,00 €
Supplément de redevance	25,00 €
6° EXAMEN PRATIQUE PERMIS DE CONDUIRE	
Catégorie AM	
Examen pratique complet	10,00 €
Supplément de redevance	7,50 €
Catégories B+E et B+code 96	
Examen pratique complet	36,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	31,00 €
Supplément de redevance	25,00 €
Catégories A1, A2 et A	
Uniquement épreuve pratique sur terrain privé	14,00 €
Examen pratique complet	36,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	31,00 €
Véhicule suiveur	19,00 €
Supplément de redevance	25,00 €
Catégorie B	
Examen pratique	36,00 €
Supplément de redevance	25,00 €
Catégories C1, C, C1+E, C+E, D1, D, D1+E et D+E	
Examen pratique complet	64,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	53,00 €
Catégorie G	
Examen pratique subi dans le centre d'examen :	
Examen pratique complet	45,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	37,50 €
Supplément de redevance	25,00 €
Examen pratique subi dans une école de conduite, une école d'agriculture ou un centre de formation agricole :	
Examen pratique complet	65,00 €
Uniquement épreuve pratique sur voie publique	57,50 €
Supplément de redevance	25,00 €
7° DUPLICATA cat. AM, A, A1, A2, B, B+E, B+96, G	7,50 €
8° EXAMEN PRATIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1, C, D1, D	
Épreuve manœuvres	51,00 €
Épreuve qualification initiale	76,00 €
Épreuve manœuvres + épreuve qualification initiale	102,00 €
Épreuve sur voie publique	178,00 €
9° EXAMEN PRATIQUE APTITUDE PROFESSIONNELLE* cat. C1+E, C+E, D1+E, D+E	
Épreuve manœuvres	67,00 €
Épreuve qualification initiale	76,00 €
Épreuve manœuvres + épreuve qualification initiale	119,00 €
Épreuve sur voie publique	178,00 €

* Les tarifs de l'examen théorique et pratique aptitude professionnelle sont d'application pour un examen combiné, pour un examen complémentaire et pour un examen Certificat d'Aptitude Professionnelle uniquement.